

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DEMATERIALISEE
DU 11 AU 17 NOVEMBRE 2024

Suite aux huit réunions organisées durant le mois de septembre ayant trait au financement des dégâts, les adhérents à jour de leur cotisation 2023-2024 ont été conviés à voter lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire dématérialisée entre le 11 et le 17 novembre 2024 (à l'exception de 3 adhérents n'ayant pas de mail et qui ont pu voter par courrier). Les 2 moyens de vote ont été contrôlés par Maître MAYNIÉ, Commissaire de justice.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Vote du rapport d'activité des réunions locales ayant eu pour but de réfléchir au financement des dégâts (document de cadrage – bilan du nombre de participants – compte-rendu des 8 réunions).
2. Vote d'une contribution aux dégâts de gibier pour l'exercice en cours 2024-2025 en remplacement du malus voté en Assemblée Générale 2024 et qui serait recouvrée avant le 28 février 2025.

Voici les résultats des votes dématérialisés et du vote papier (1 seul votant sur les 3), extraits du PV de constat de Maître Maynié, Commissaire de justice, établi le 18 novembre 2024. (cf. PV en annexe).

Le cumul des votants (dématérialisé et papier) s'élève à 289 votants représentant 9 595 voix exprimées.

- **PREMIERE RESOLUTION : rapport d'activités**

⇒ Adoption du rapport d'activités :

- **Pour : 5 626 voix dématérialisées et 7 voix par courrier soit 5 633 voix**
- Contre : 1 197 voix
- Abstention : 2 765 voix

Se

- **DEUXIEME RESOLUTION : contribution aux dégâts de gibier**

Rappel des propositions :

- ⇒ Proposition 1 : 0.14 €/ ha du territoire déclaré chassé au titre d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion cynégétique sanglier.
- ⇒ Proposition 2 : 170 € forfaitaire auprès de chaque territoire de chasse adhérent à la FDC 32

Adoption de la contribution aux dégâts de gibier :

- Proposition 1 : 3180 voix
- **Pour la proposition 2 : 5 097 voix dématérialisées et 7 voix par courrier soit 5 104 voix.**
- Abstention : 1 311 voix

Le Président



Serge CASTÉRAN

Le Secrétaire



Jean-Pierre MONNET